RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

www.smsas.fr

ST.-MIHIEL

Société par actions simplifiée au capital de 1.500.000 €
Siège social : 4, rue Piroux, Place Thiers – 54000 NANCY
R.C.S. Nancy 487 220 188

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DU 17 JUIN 2026

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT

Conformément à l'article 15 des statuts,

« ***Article 15.*** – ***Conseil de direction***

… Le comité de surveillance confère à l'un des membres du conseil de direction la qualité de président : celui-ci représente la société à l'extérieur en qualité de et usant du titre de président de la société. Il partage l'exercice de la direction générale avec ses collègues du conseil, à moins qu'avec l'accord du comité de surveillance, il n'y renonce et ne leur délègue la totalité des compétences de direction générale, se contentant de présider le conseil et de faire la liaison avec le comité de surveillance…»

Monsieur Roger DUMEZ décide de nommer Monsieur Patrick DUMEZ, président de la société, en remplacement de Madame Jacqueline SCHAFFNER, épouse DUMEZ, décédée.

Monsieur Patrick DUMEZ, né le [redacted] à [redacted] demeurant au [redacted] déclare accepter les fonctions de président.

Monsieur Patrick DUMEZ déclare en outre n'être frappé d'aucune interdiction, incapacité, incompatibilité ou mesure susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions de Président de société, et qu'aucune disposition légale ou réglementaire ne s'oppose à sa nomination. Le Président ainsi nommé entrera en fonction à compter de ce jour pour une durée indéterminée.

À SAINT-MIHIEL, le 17 juin 2026,

Roger DUMEZ

[redacted]

certifié conforme à l'original
le 15 septembre 2026

[redacted]

Président du comité de surveillance